Fiche d'inscription

Muay Thaï · Saison 2026/2027

✉ synsboxingclub@gmail.com ☎ 06 24 62 74 02

TYPE D'ADHÉSION

☐ **Nouvelle adhésion** ☐ **Renouvellement**

INFORMATIONS DE L'ADHÉRENT

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Personne à contacter (en cas d'urgence) :

REPRÉSENTANT LÉGAL (SI MINEUR)

Nom & Prénom :

Lien avec l'adhérent :

Téléphone :

Adresse e-mail :

SECTION CHOISIE

☐ **BABY (4 À 6 ANS)**	**220 € / an**
☐ **ENFANTS (7 À 11 ANS)**	**320 € / an**
☐ **ADOS (12 À 15 ANS)**	**350 € / an**
☐ **100 % FEMMES**	**270 € / an**
☐ **ADULTES MIXTES (16 ANS +)**	**350 € / an**

CERTIFICAT MÉDICAL

Un certificat médical de moins d'un an est obligatoire, attestant l'absence de contre-indication à la pratique des sports de combat (Muay Thaï).

ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT

JE SOUSSIGNÉ(E), _____,
CERTIFIE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS ET SOUHAITE ADHÉRER AU CLUB SYNS BOXING CLUB POUR LA SAISON 2026/2027.

SIGNATURE

DATE : _____

SIGNATURE DE L'ADHÉRENT
(ou du représentant légal si mineur)

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Saison 2026 – 2027

Nom :

Prénom :

Représentant légal (si mineur) :

Je soussigné(e), autorise le SYNS Boxing Club à utiliser les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre des activités du club sur ses différents supports de communication.

☐ J'autorise

☐ Je n'autorise pas

Fait à :

Le : / /

Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 – Identité de l'association
SYNS BOXING CLUB est une association sportive régie par la loi de 1901. L'adhésion au club implique l'approbation des statuts et du présent règlement intérieur, consultable dans la salle d'entraînement.

Article 2 – Conditions d'inscription
Toute personne souhaitant s'inscrire au SYNS BOXING CLUB devra :
• Remplir intégralement et lisiblement la fiche d'inscription
• Remplir une demande de licence, et/ou une autorisation parentale
• Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique des sports de combat (Muay Thaï)
• Remettre une photo d'identité
• Régler la cotisation annuelle

Article 3 – Validation de l'adhésion
L'inscription est considérée comme effective uniquement à réception du dossier complet et de la cotisation.

Article 4 – Cas de force majeure
Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de force majeure (déménagement, raison médicale, etc.) non connue au moment de l'adhésion.

Article 5 – Cotisation
Le montant des cotisations est fixé chaque année par le bureau de l'association.

Article 6 – Durée de validité
La cotisation est valable du 1er septembre au 30 juillet de l'année en cours.

Article 7 – Licence & certificat médical
La licence, l'assurance et le certificat médical sont obligatoires et doivent être renouvelés chaque saison. La licence pourra être demandée à tout moment par les encadrants.

Article 8 – Accès aux installations
L'accès à la salle d'entraînement et aux vestiaires est réservé aux adhérents à jour de leur cotisation.

Article 9 – Responsabilité
Le club ne pourra être tenu responsable des pertes, vols ou détériorations d'objets. Les encadrants ne sont responsables des mineurs que pendant les horaires de cours.

Article 10 – Tenue et hygiène
Les adhérents doivent porter une tenue adaptée à la pratique du Muay Thaï. Les bijoux sont interdits pendant les cours. Les piercings doivent être protégés.

Article 11 – Comportement
Le respect des lieux, des horaires, du personnel et des autres adhérents est obligatoire. Le coach se réserve le droit d'exclure tout adhérent perturbateur.

Article 12 – Présence des parents
Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours, afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance.

Article 13 – Matériel et rangement
Le matériel prêté doit être rendu à la fin de chaque séance. Toute dégradation volontaire pourra entraîner des sanctions.

Article 14 – Annulation des cours
Les séances peuvent être annulées sans préavis en cas de force majeure (vacances, grève, travaux, crise sanitaire...). En l'absence d'un encadrant diplômé, le cours est annulé sans possibilité de remboursement.

Article 15 – Engagements en compétition
Tout licencié s'engage à respecter ses engagements vis-à-vis des coachs en cas de participation aux compétitions.

Article 16 – Vie associative
Les adhérents peuvent être sollicités pour la préparation d'événements (galas, démonstrations...).

Article 17 – Sanctions disciplinaires
Toute personne ne respectant pas ce règlement ou ayant un comportement antisportif pourra être exclue sans remboursement.

Article 18 – Droit à l'image
L'adhérent autorise le SYNS BOXING CLUB à utiliser son image dans le cadre des activités du club (entraînements, compétitions, communication), sauf opposition écrite de sa part.

Article 19 – Litiges
En cas de litige, la décision du président du SYNS BOXING CLUB fait foi.

Article 20 – Adhésion et inscription
L'adhésion au club implique l'acceptation du présent règlement. Toute inscription doit être accompagnée d'un certificat médical valide. Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale.

Article 21 – Comportement et valeurs
Le respect des coachs, des adhérents et du matériel est obligatoire. Tout comportement violent, injurieux ou discriminatoire entraîne des sanctions. La ponctualité est exigée. Les retards répétés peuvent entraîner l'exclusion.

Article 22 – Tenue et matériel
Une tenue de sport adaptée est obligatoire : short, t-shirt, protège-dents, bandes et gants de boxe. L'accès au tatami est interdit sans autorisation d'un coach. Chaque adhérent est responsable de son matériel et de ses effets personnels.

Article 23 – Hygiène et sécurité
Les douches et vestiaires doivent être laissés propres. Il est interdit de fumer, consommer de l'alcool ou des substances illicites dans l'enceinte du club. Ongles courts et bijoux retirés sont obligatoires à l'entraînement.

Article 24 – Absences et retraits
Toute absence doit être signalée au plus tôt. Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas de force majeure justifiée.

EN SIGNANT LA FICHE D'INSCRIPTION, L'ADHÉRENT (OU SON REPRÉSENTANT LÉGAL) RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET S'ENGAGE À LE RESPECTER.

DOCUMENTS À FOURNIR

- **Dossier d'inscription dûment rempli et signé**
- **Une photo d'identité**
- **Un certificat médical de moins d'un an précisant :**

 « Aptitude à la pratique des sports de combat (Muay Thaï) »
- **Pour les mineurs : fiche signée par le représentant légal**

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- **Gants de boxe**
- **Protège-tibias**
- **Protège-dents**
- **Coquille (obligatoire pour les hommes)**
- **Casque (conseillé)**
- **Mitaines ou bandages**
- **Short de boxe thaï**

TARIFS ANNUELS MUAY THAÏ 2026-2027

Baby · 4 à 6 ans	**220 €**
Enfants · 7 à 11 ans	**320 €**
Ados · 12 à 15 ans	**350 €**
100 % Femmes	**270 €**
Adultes mixtes · 16 ans et +	**350 €**

Modalités de paiement : possible en 3 fois maximum sans frais

COACHING PRIVÉ AVEC SOFIANE

En solo ou en duo · Réservation, tarifs et demande spécifique : 06 52 27 19 35